



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 28406

Texte de la question

M. Patrick Braouezec alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que des enfants de CM2 ont été soumis à une évaluation à leur insu. A l'école primaire de Monein, commune du Béarn, des élèves de CM2 ont dû répondre à des questions contenues dans des documents présentés comme une évaluation expérimentale. Une première série de questions portaient sur le lieu de naissance, la nationalité des parents, la langue parlée à la maison, les conditions et les habitudes de vie à la maison. L'autre série reposait sur des questions concernant l'évaluation personnelle de l'élève sur sa vie et son travail à la maison. Ces documents, une fois complétés ont été retournés directement au ministère sans que les instituteurs aient pu les voir et sans que les parents, contrairement aux autres évaluations, n'aient pu en être informés et en prendre connaissance. Ce type d'évaluation est contestable car il n'a strictement rien à voir avec une évaluation pédagogique et par ailleurs, aucune indication sur l'objectif de ce questionnaire n'a été fournie. Il est à craindre que ce type de questionnaire se généralise à l'ensemble des écoles primaires du territoire français. En conséquence, il aimerait connaître les raisons et les objectifs exacts de cette opération et savoir ce que le gouvernement compte faire pour qu'un tel dérapage, mettant en cause l'intégrité du ministère de l'Éducation nationale, ne se reproduise pas.

Texte de la réponse

Les élèves de CM2 de l'école primaire de Monein, comme ceux de 80 écoles tirées au sort sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont été soumis à un questionnaire destiné à expérimenter les outils d'évaluation relatifs aux acquis linguistiques des élèves de ce niveau. L'évaluation des acquis des élèves de CM2 en maîtrise de la langue et du langage fait partie du cycle des évaluations bilans disciplinaires conduites chaque année par la DEPP suite aux recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de l'école dans son avis n° 2 de juin 2001. Ces évaluations sont destinées à éclairer les responsables de la politique pédagogique sur l'état des acquis des élèves à la fin de l'école primaire. Il était prévu de les accompagner de questionnaires dits « de contexte » dont l'objectif était d'apporter des éléments d'interprétation vis-à-vis des résultats observés. Ces questions ont été mal interprétées par certains parents. Dans un souci d'apaisement, le ministre de l'éducation nationale a été amené à retirer cette partie du questionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28406

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6483

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8226